

<https://enseignants.se-unsa.org/Le-SE-Unsa-au-cote-des-professeurs-documentalistes>



Enseignants de l'Unsa

# Le SE-Unsa au côté des professeurs documentalistes

- Je suis... - Prof de lycée - collège - Je suis professeur documentaliste -

Date de mise en ligne : mercredi 1er décembre 2021

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Alors que le nombre de postes aux concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et PsyEN vient de paraître, force est de constater que pour certaines disciplines du 2d degré il n'y a pas de quoi se réjouir. C'est le cas notamment de la documentation dont les postes sont en nette baisse. En cinq ans, le Capes de documentation est celui dont la diminution est la plus importante, juste derrière les arts plastiques : - 44,7 %.

Pour le SE-Unsa, ce n'est pas acceptable et ne répond pas aux besoins dans les établissements. Les professeurs documentalistes ont un rôle clé à jouer dans les dispositifs transversaux de l'Éducation aux médias notamment, *a fortiori* quand le ministère affiche une volonté de s'attaquer à grands renforts de communication à des problèmes tels que le cyberharcèlement scolaire.

De plus, à l'heure où de plus en plus de professeurs documents accèdent à des fonctions pivots telles que référent culturel ou numérique dans les établissements, comment imaginer qu'on menace cette profession ?

Pour le SE-Unsa, c'est non ! Nous demandons à ce que les postes aux Capes dans le second degré soient abondés pour toutes les disciplines dont la documentation. Les professeurs documentalistes doivent être présents et prendre toute leur place dans la vie des établissements ainsi que dans la diversité de leurs missions.

En parallèle, la voix du SE-Unsa continuera de résonner pour que les professeurs documentalistes puissent notamment accéder à l'agrégation, aux heures supplémentaires, à une indemnité égale à l'Isoe et ait une inspection dédiée.